



REGLEMENT CONCOURS PHOTO AMATEUR

La commune de Dolomieu organise un concours de photos amateur gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs dolomois, à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1. THEME DU CONCOURS

Le concours est intitulé « DOLOMIEU DE MES YEUX », l'idée pour les participants étant de mettre en valeur sous forme de photo leur endroit préféré sur la commune de Dolomieu (avec identification du secteur).

2. CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique résidant à Dolomieu (38110).

Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du lundi 4 septembre 2023 jusqu'au dimanche 15 octobre 2023.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule photographie selon les modalités suivantes :

- Par mail : culture@dolomieu.fr
- Par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Dolomieu, à l'attention du service culturel - 14 place Déodat Gratet - 38110 DOLOMIEU

La photo devra comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur
- Lieu de prise de vue (ou secteur)
- Âge de l'auteur

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies, sous la présidence de Madame le Maire de la commune de Dolomieu.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet ;
- Originalité ;
- Technique et intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6. PRIX ET RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés par catégorie, lors d'une cérémonie de remise des prix.

Ces catégories sont les suivantes :

- Catégorie Minots (inférieur à 12 ans)
- Catégorie Jeunes (de 12 ans à 20 ans)
- Catégorie Adultes (supérieur à 20 ans).

Il sera également procédé à la mise en couverture des photos du lauréat de chaque catégorie au bulletin municipal de décembre 2023.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 16 octobre 2023.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »), les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

TÉL.

ADRESSE COURRIEL@

DATE DE NAISSANCE / /

JE SOUSSIGNÉ(E)

- SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO ORGANISÉ PAR LA COMMUNE DE DOLOMIEU

JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2023;

- DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SON RÈGLEMENT ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS;

- AUTORISE LA COMMUNE DE DOLOMIEU À UTILISER MES PHOTOGRAPHIES POUR TOUT SUPPORT DE COMMUNICATION OU TOUTE EXPOSITION; -

- CERTIFIE RÉSIDER À DOLOMIEU ET JOINS À CE BULLETIN D'INSCRIPTION UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

FAIT À DOLOMIEU, LE

SIGNATURE DU CANDIDAT

.....

.....



Bulletin à retourner avec vos tirages à l'accueil de la Mairie de Dolomieu
(14 place Déodat Gratet - 38110)

Jusqu'au vendredi 15 octobre 2023 dernier délai